

Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport du préavis N° 04/2018

Demande de crédit pour les forfaits de raccordements au réseau de chauffage à distance de divers bâtiments, propriétés de la commune ainsi que pour les transformations des chaufferies existantes

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 27 février 2018 et le jeudi 1^{er} mars dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Jean-Louis Rossier, 1^{er} membre, Fernando Ferreira, Véronique Jaquillard, Francine Morier en remplacement de Didier Morier et votre serviteur soussigné, rapporteur.

Lors de la 2^{ème} séance du 1^{er} mars, M. Alain Rossier, Président de la Cogéfi, était également présent en première partie de dite séance afin de pouvoir prendre connaissance des explications de notre Boursier communal concernant le mécanisme financier du préavis.

La Municipalité était représentée par Messieurs Christian Daenzer, Municipal et Roland Oguey, Chef du Service des travaux et de M. Jean-Michel Chapalay lors de la séance du 1^{er} mars.

La parole est donnée aux représentants municipaux qui rapportent la volonté municipale d'être pour la Commune de Château-d'Oex un exemple en matière de gestion des particules fines vu que ce genre de projet oblige les producteurs de chaleur de munir leurs installations de filtres de dernière génération pouvant épurer 99% des particules rejetées dans l'air. C'est donc une volonté municipale d'être un moteur dans l'amélioration de la qualité de l'air au Pays-d'Enhaut.

Parallèlement, une attention particulière a été portée sur le chemin du bois de chauffe. L'exigence faite à Romande Energie d'inclure le Groupement forestier comme fournisseur partenaire de plaquettes de bois permettra de limiter les transports par camion lorsqu'il faudra approvisionner la centrale de chauffe. Il est en effet plus facile et moins polluant de prendre du bois au Pays-d'Enhaut que d'être obligé de s'approvisionner en plaine, voire à l'étranger. Cette démarche va également dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'air.

De la discussion qui s'ensuit, les éléments relevant suivants sont à mentionner :

La clause de besoin est relevée par la commission. Ce point n'est pas spécifiquement traité dans le préavis, mais il est d'importance, car il s'avère que de manière générale, les chaudières qui actuellement desservent la totalité des bâtiments concernés par ce préavis arrivent en bout de course d'ici 2020. Il faut aussi savoir que le remplacement des chaudières actuelles coûterait en finalité plus cher que de choisir la solution telle que proposée dans le préavis.

Les interrogations et réflexions de la commission concernant **le rôle du Groupement forestier** sont les suivantes :

a) le groupement forestier a-t-il **dans la durée la capacité de fournir l'intégralité du bois de chauffage** sans devoir s'approvisionner à l'extérieur ?

Oui, ce point a été traité et la garantie que le bois local suffira dans le futur a été donnée par M. Jean-Pierre Neff, Président du Groupement forestier.

b) le **prix du bois vendu à Romande Energie est-il assez élevé** pour que le Groupement forestier dégage une marge suffisante et ne doive pas solliciter les 3 Communes du Pays-d'Enhaut pour garantir un éventuel déficit ? Si tel devait être le cas, cela reviendrait pour les Communes en fait à payer 2 fois le bois ; la première fois par le biais de la facture de Romande Energie pour la consommation de chaleur et la deuxième fois par la couverture du déficit du Groupement forestier.

Le prix vendu à Romande Energie sera de 5.5 ct le kWh tout en sachant que les 2-3 premières années, il sera de 5.3 ct. Il nous est dit que d'après les calculs du Groupement forestier, **ces montants sont suffisants pour couvrir les charges de production.**

La Commission se réjouit des réponses apportées et souhaite même que dans le futur le Groupement forestier puisse engager ou former de nouvelles personnes grâce aux projets des centrales de chauffe au Pays-d'Enhaut. Pour la commission, cette **valorisation du bois local est un atout important dans ce préavis.**

Au **Centre sportif**, la commission s'étonne qu'une **répartition des investissements et par la suite des taxes annuelles n'a pas été discutée et convenue** avec le Parc des Sports SA (vestiaires, locaux en sous-sol et restaurant) et le Bowling. Ces derniers seront bénéficiaires des investissements qui nous sont soumis ce soir, mais il n'est pas prévu de participation financière de leur part, alors que la Commune chauffera des bâtiments dont elle n'est pas propriétaire. Pour la Commission, cette situation est injuste et doit être réglée surtout vis-à-vis des propriétaires qui se raccorderont à la centrale de chauffe et qui devront payer des taxes. Si certes la pose de compteurs ad hoc permettra une répartition des frais liés à la consommation effective, **la commission demande formellement à la Municipalité** de trouver une solution financière raisonnable pour tous ces partenaires concernés.

La Commission aborde le sujet du **partenariat mentionné avec Romande Energie**. Soyons d'emblée très clairs. **Romande Energie** ne fait pas de cadeau à Château-d'Oex mais **a une attitude entrepreneuriale**. En ce sens, le souci de la rentabilité est bien présent et ceci se ressent dans les montants demandés, que soit pour le forfait de raccordement, le forfait annuel de puissance voire le prix du kWh/h. **Les prix demandés sont chers par rapport aux prix du marché** et ceci s'explique entre autres par le soutien au Groupement forestier (prix du bois élevé) et aussi du fait qu'après 25 ans, à l'échéance du contrat, la Commune sera propriétaire de toutes les installations de la Centrale de chauffe à distance. A relever encore que Romande Energie participe à hauteur de 50% des frais du PPA, soit un investissement estimé à Fr. 30-35'000.-, ce qui montre bien sa volonté de voir ce projet aboutir.

Face à ce cas de figure, la Commission a sollicité une deuxième séance avec M. Chapalay, Boursier Communal et M. Alain Rossier, Président de la Cogéfi afin d'aborder et de discuter dans le détail tous les éléments financiers constitutifs du préavis. En coordination avec le Président Alain Rossier, il a été convenu que **cet aspect purement financier sera rapporté au Conseil par la Cogéfi** conformément à son cahier des charges.

Quelques **autres aspects**, parfois techniques, **intéressants** venant compléter le préavis :

a) les **puissances en KW** sont :

1. Bâtiments du Centre	390 KW
2. Centre Sportif	260 KW
3. Le Cinéma	50 KW

b) les **besoins en énergie**, soit une estimation de la consommation annuelle en kWh/h sont :

1. Bâtiments du Centre	776'000 KW/h
2. Centre Sportif	460'000 KW/h
3. Le Cinéma	100'000 KW/h

c) **Le prix du KW/h facturé par Romande Energie sera de 9.2 ct HT.**

De ce fait il faut être conscient que **le prix annuel de fonctionnement sera composé des Fr. 98'750.-** HT mentionné dans le préavis en page 5 correspondant au forfait annuel de puissance **plus la consommation effective en KW/h** (pas mentionnée dans le préavis). La délégation municipale informe la Commission que la facture finale pour les comptes de fonctionnement communaux sera environ 30% plus chère qu'aujourd'hui. Exprimé différemment, le prix demandé par Romande Energie correspondrait à un prix du fuel à 1.20 en lieu et place des 90 ct payé aujourd'hui.

Ceci peut paraître cher, mais afin d'être objectif dans les comparaisons, il faut aussi tenir compte du prix qu'il faudrait payer pour le **remplacement à court terme des chaudières** qui arrivent en fin de vie, et qui justifie cette augmentation du prix au fonctionnement.

d) En ce qui concerne le **calendrier des opérations**, la Commission est informée que, si tout va bien, les premiers raccordements physiques auront lieu en 2020 – 2021. Si dans l'intervalle, une des chaudières venait à tomber en panne, la Municipalité avisera le moment venu, comme elle le ferait déjà aujourd'hui, en fonction de la gravité du problème. Cela peut aller de la simple réparation à la mise en place d'une chaudière provisoire.

e) La **durée de vie des tuyaux** de chauffage est estimée à **60 ans** et sont **garantis pendant 30 ans**.

Pour finir, la **Commission demande à la Municipalité**, que vu les efforts financiers demandés, vu le rôle de pionner que les Communes du Pays-d'Enhaut entendent jouer dans la filière du bois, d'avoir en priorité vis-à-vis de Romande Energie **une attitude et une position de client**. Cette demande est essentiellement motivée par le fait que la Commission est soucieuse de permettre aux futurs propriétaires intéressés par un raccordement, de pouvoir en supporter les charges financières. **Les prix qui seront demandés par Romande Energie devront être conformes au prix du marché et pas à un prix surévalué.**

En d'autres termes, la commission est **d'accord pour soutenir ce projet**, même si plus cher, mais en demandant à la Municipalité de faire pression sur Romande Energie pour **offrir aux citoyens concernés et intéressés des prix corrects et abordables afin de voir ce projet de chauffage à distance se réaliser et être pérenne.**

Au vu de ce qui précède et suite à ses délibérations, la Commission souhaite encore remercier les représentants municipaux pour leurs réponses et explications.

En conséquence, la Commission vous propose d'accepter, à l'unanimité de ses membres, le préavis 04/2018 tel que proposé.

Château-d'Oex, le 5 mars 2018

Pour la commission :

Claude Schnegg
Rapporteur